



FONDATION
HÔPITAL DU
SACRÉ-CŒUR
DE MONTRÉAL

Innovet. Soigner. Aimer.

TIRAGE-VOYAGE D'UNE SEMAINE DE LUXE À CANCUN POUR 4 PERSONNES

RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

**Licence RACJ – L-00102
Numéro d'activité - 0165**

Document produit à Montréal, septembre 2024

Ce tirage-voyage est organisé par la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (ci-après la Fondation) grâce à la générosité de la famille Francis Shefteshy et de la Fondation Air Canada.

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal a pour mission première d'amasser des fonds pour l'Hôpital du Sacré-Cœur-de- Montréal (HSCM) et l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost (HSMAP) dans le but d'améliorer de façon constante les soins, les traitements et l'environnement des patients, tout en soutenant les activités de recherche et d'enseignement de ces hôpitaux universitaires.

Tous les bénéficiaires de ce tirage serviront à soutenir les équipes de recherche (salaires et bourses à des chercheurs, équipements, soutien au fonctionnement d'unité de recherche) et viendront s'ajouter aux sommes récoltées dans la campagne majeure *Transformons des vies* dont l'objectif est d'amasser 45 M\$ pour la réalisation de six projets importants pour l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal et l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost. Ces projets transformeront rapidement la vie de milliers de personnes et des équipes soignantes, principalement dans les secteurs de la traumatologie (blessés médullaires), la cancérologie, la néphrologie (personnes dialysées), la médecine spécialisée et la santé mentale.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Ce tirage-voyage est accessible aux personnes âgées de 18 ans et plus ainsi qu'à toute personne morale (entreprises, fondations privées, associations...). Les membres du personnel œuvrant au sein des installations associées à l'HSCM et à l'HSMAP (employés, médecins, intervenants, bénévoles, etc.) de même que les membres de l'équipe de la Fondation (employés, bénévoles, administrateurs) sont aussi admissibles.

PRIX À GAGNER

Ce tirage comporte un seul prix fixe, soit :

Un voyage de rêve d'une semaine en formule tout inclus pour quatre personnes au splendide complexe *The Grand at Moon Palace* à Cancún au Mexique d'une valeur moyenne de 63 000 \$.

Le prix comprend pour 4 personnes :

- Les billets d'avion aller-retour Montréal-Cancún en classe Affaires valables sur les vols réguliers d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge avec accès au Salon Feuille d'érable.
- Transferts entre l'aéroport de Cancún et l'Hôtel en limousine privée
- 7 nuits au complexe hôtelier 5 étoiles *The Grand at Moon Palace* à Cancún en formule tout inclus dans la Suite présidentielle avec vue sur la mer
- Une Suite présidentielle avec 2 chambres interconnectées (1 lit King et 2 lits Queen) ayant chacune une salle de bain privée et un jacuzzi, un salon spacieux, une salle à manger, un bar avec boissons de qualité supérieure, des écrans géants et une terrasse extérieure privée.
- Tous les repas sur le site
- Une sélection exclusive de vins
- Crédit de 2 000 \$US par couple à utiliser sur le site
- 2 excursions aux choix et des soins au spa pour chaque invité
- Service de concierge privé et service à la chambre 24h

Le prix ne comprend pas :

- Le transport de votre domicile jusqu'à l'aéroport international Montréal-Trudeau (YUL)
- L'assurance voyage

- Les dépenses personnelles et les pourboires
- Tout document potentiellement exigé par les autorités gouvernementales (visas, passeport, etc.)
- Les taxes d'aéroport ou de départ, les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien ou d'autres frais imposés par des tiers
- Les vaccins pouvant être requis au Mexique
- Les excursions facultatives
- Tout élément non explicitement énoncé sous « Le prix comprend ».

Conditions et restrictions :

- La personne gagnante pourra choisir les dates de son voyage, sous réserve de la disponibilité des fournisseurs au moment de la réservation. Sont cependant exclues les plages de dates suivantes :
 - 11 décembre 2024 au 12 janvier 2025
 - 19 juin 2025 au 07 septembre 2025
- Le voyage devra prendre fin au plus tard le 11 décembre 2025.
- La réservation doit être faite au minimum 90 jours avant la date souhaitée de départ.
- La valeur totale du voyage varie selon les dates de réservations et sera confirmée au moment de la réservation.
- Des enfants mineurs (moins de 18 ans) peuvent faire partie des voyageurs.

Le prix est non monnayable, non remboursable, non transférable, non substituable et non imposable.

PRIX DES BILLETS ET PÉRIODE DE VENTE

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal met en vente 5 000 billets, dont les numéros vont de #0001 à #5000.

Le coût d'un (1) billet est 20 \$.

Le coût de trois (3) billets est 50 \$.

Le coût de sept (7) billets est 100 \$.

Les billets ne sont pas remboursables et ne sont pas éligibles à l'obtention d'un reçu fiscal. [Consultez la réglementation de Revenu Canada](#) à ce sujet.

La **date limite de participation** pour être admissible au tirage est le **lundi 9 décembre 2024 à 17 h.**

MODES DE PAIEMENT

Le paiement peut se faire :

- En ligne à fondationhscm.org par carte de crédit (Visa, MasterCard, Amex) – OPTION RECOMMANDÉE
- En personne aux bureaux de la Fondation (5400, boul. Gouin O., Montréal, QC, H4J 1C5) ou dans les kiosques de vente ponctuels dans l'Hôpital du Sacré-Cœur ou tous autres points de vente éventuels par carte de crédit, carte de débit ou Interac^{MD}. Advenant le cas où une personne soit dans l'impossibilité d'utiliser l'un ou l'autre de ces modes de paiement, un chèque ou de l'argent comptant seront acceptés.

Le participant s'engage à payer la totalité du coût de son ou ses billets du tirage-voyage en un seul paiement au moment de l'achat, et ce, indépendamment de toute situation qui pourrait se produire.

ENVOI DES BILLETS NUMÉRIQUES

Les numéros de billets numériques seront envoyés aux acheteurs chaque premier lundi du mois suivant l'achat des billets et le premier mardi de décembre, soit :

Billets achetés en septembre 2024	Envoi des billets le lundi 7 octobre 2024
Billets achetés en d'octobre 2024	Envoi des billets le lundi 4 novembre 2024
Billets achetés en novembre 2024	Envoi des billets le lundi 2 décembre 2024
Billets achetés du 1 ^{er} au 9 décembre 2024	Envoi des billets le mardi 10 décembre 2024

Les billets sont uniquement numériques et envoyés par courriel ; aucun billet papier ne sera émis. Veuillez vérifier votre boîte de messages indésirables.

LE TIRAGE

Le tirage aura lieu le **mercredi 11 décembre 2024 à midi à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal** situé au 5400, boul. Gouin O., Montréal, QC, H4J 1C5. Le tirage au sort prendra la forme d'une pige effectuée manuellement en présence d'au moins trois témoins et sera transmis en direct sur la [page Facebook de la Fondation](#).

La personne gagnante sera avisée par téléphone, par courriel, par lettre recommandée ou en personne dans les 24 heures suivant le tirage et elle sera informée de la façon dont elle doit réclamer son prix.

Par ailleurs, la Fondation annoncera l'identité de la personne gagnante à travers ses différents canaux de communications : courriel à l'ensemble des détenteurs de billets, publication sur son site Web et ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Instagram).

RÉCLAMATION DES PRIX

La personne gagnante du tirage doit réclamer le prix **au plus tard 7 jours civils** après la date du tirage au cours desquels le prix a été remporté,

Pour réclamer le prix, veuillez communiquer avec notre équipe de l'une des façons suivantes :

- En personne aux bureaux de la Fondation, au 5400, boul. Gouin O. à Montréal, H4J 1C5
- Par téléphone au 514-338-2303
- Par courriel à fondation.hsc.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Date et heure limites de réclamation : 18 décembre 2024 à 17 h.

Si le prix n'est pas réclamé dans les délais prescrits, la Fondation se réserve le droit de procéder à un second tirage au sort parmi les billets admissibles. Pour ce faire, la Fondation conservera les billets non gagnants jusqu'à ce que la personne gagnante se soit manifestée dans les délais prescrits.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Advenant que la personne gagnante soit une personne morale, le représentant de celle-ci dont le nom et les coordonnées apparaissent sur le billet numérique devra communiquer par écrit à la Fondation le choix qu'elle décide d'exercer à l'égard du prix.

Advenant que la personne gagnante d'un prix soit décédée au moment du tirage, le liquidateur de la succession de cette personne aura 30 jours civils pour réclamer le prix auprès de la Fondation.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute personne qui participe ou tente de participer au présent tirage-voyage dégage la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, ses représentants, ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs, de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au tirage, ainsi que de tout dommage ou inconvénient subis lors du voyage, si tel est le cas, que ces dommages soient d'ordre moral, physique ou financier.

Toute personne gagnante consent par sa participation au tirage, à ce que son nom, sa photo et/ou sa déclaration relative au prix soient utilisés à des fins publicitaires par la Fondation, sans autres frais que le prix attribué.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, d'un cas de force majeure (incluant une pandémie) ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les installations, les organismes ou les entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce tirage.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'exiger le courriel de confirmation qui contient le numéro du billet numérique de la personne gagnante. Le détenteur ou la détentrice du billet gagnant devra présenter une pièce d'identité et signer une déclaration au moment de la remise de son prix, en vertu de laquelle il déclare avoir reçu ce prix et s'engage à se conformer aux règles de participation et de fonctionnement tels que stipulés dans le présent document.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent tirage dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du tirage comme prévu aux présentes règles, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

En cas d'annulation totale du tirage-voyage, la Fondation s'engage à rembourser les billets vendus aux acheteurs connus.

Dans tous les cas, la Fondation, ses représentants, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à ce tirage, ainsi que leurs employés et représentants, ne pourront être tenus d'attribuer plus d'un prix ou d'attribuer le prix autrement que conformément aux présentes règles.

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal ou ses représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si celle-ci participe ou tente de participer au tirage en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourra être rapportée aux autorités judiciaires compétentes.

Les règles de participation et de fonctionnement du tirage pourront être consultées aux bureaux de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, situés au 5400, boul. Gouin Ouest à Montréal, entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi, ou sur le site Internet de la Fondation : fondationhscm.org.

Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Comité exécutif de la Fondation, qui demandera au besoin un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin de prendre une décision finale.

Tous les droits exigibles par ce tirage en vertu de la *Loi sur les loteries et les appareils d'amusement* ont été payés.